

Conditions d'animation – PROMO PAQUES

1. Description de l'animation

La campagne « Promo PAQUES » est une animation commerciale organisée par Orange Cameroun. Elle s'inscrit dans une démarche de générosité visant à accompagner les abonnés pendant la période festive de Pâques du 13 Avril au 12 Mai 2026.

L'objectif est de récompenser la fidélité des clients via des dotations en équipements technologiques, des maillots des lions indomptables et en denrées alimentaires.

2. Participation à l'animation

La participation est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant sur le territoire camerounais et disposant d'une ligne mobile active chez Orange Cameroun.

Pour participer, l'abonné doit effectuer l'une des actions suivantes :

- Souscrire à un forfait via le **Menu BIM** via le code USSD **#200#**
- Souscrire à un forfait **Good Deal** via le code USSD **#111*10#**
- Souscrire à un forfait **Sembe Woila** via le code USSD **#195*3#**
- Effectuer ces souscriptions en autonomie via **Max it**.

Une seule participation gagnante est autorisée par personne pendant la durée de l'animation.

3. Mécanisme de l'animation

L'animation repose sur un dispositif multicanal :

- **Digital** : Campagnes sur les réseaux sociaux et l'application Max it.
- **CBM** : Notifications ciblées par SMS, Push USSD et Push In-App pour inciter à la consommation.
- **Terrain** : Présence lors de Roadshows et animations de proximité pour le recrutement.

Les gagnants sont identifiés sur la base de leur souscription aux forfaits éligibles, selon les critères déterministes présentés.

Chaque jour entre 8 heures et 17 heures, en début de chaque tranche horaire, les premiers abonnés ayant souscrit aux offres éligibles ci-dessus via les codes USSD dédiés ou via Max it, seront automatiquement identifiés par Orange Cameroun, et considérés comme gagnants de cette tranche horaire.

Les détails de l'animation sont contenus dans le tableau ci-dessous :

| DATE | Heures | 8H | 9H | 10H | 11H | 12H | 13H | 14H | 15H | 16H | 17H | Qté journaliere | Qté totale(21jrs) |
|--|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------------|
| 13/04/2026 au 12/05/2026 excepté week-end et 01 Mai 2026 | 1er Souscription | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | | | | | 6 | 126 |
| | 2e Souscription | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | 33 | 693 |
| | ... | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | | | |
| | 5e Souscription | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | | | | | | | | | |

| DATE | Heures | 8H | 9H | 10H | 11H | 12H | 13H | 14H | 15H | 16H | 17H | Qté journaliere | Qté totale(01j) |
|-------------|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| 01 Mai 2026 | 1er Souscription | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | 10 | 10 |
| | 2e Souscription | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | | |
| | ... | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | 35 | 35 |
| | 5e Souscription | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | | | | | | | |

| DATE | Heures | 8H | 9H | 10H | 11H | 12H | 13H | 14H | 15H | 16H | 17H | Qté journaliere | Qté totale(08j) |
|--|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Les Week-end 18, 19, 25, 26, 2, 3, 9 et 10 | 1er Souscription | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | Smartphone + Maillot | | | 8 | 64 |
| | 2e Souscription | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | | |
| | ... | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | 34 | 272 |
| | 5e Souscription | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | Riz + Huile | | | | | | | | |

Chaque abonné peut tenter sa chance chaque heure, mais ne peut être désigné gagnant qu'une seule fois pendant toute la durée de l'animation.

4. Description des lots à gagner

Lots Technologiques (200 unités) :

- Smartphones série Premium : Samsung S25 Ultra, ZFold 7, iPhone 17 (256GB), iPhone AIR (256GB)
- Smartphones série Standard : Samsung A56, A36, A26, A16, et modèles Infinix, Tecno et Redmi

Lots de Grande Consommation (2 000 unités) :

- 1 000 sacs de Riz parfumé 5Kg
- 1 000 bidons d'Huile 5L

Lots Lifestyle :

- 200 Maillots des Lions indomptables

5. Détermination des Bénéficiaires

Les bénéficiaires des lots sont déterminés de manière automatisée et horodatée par les équipes d'Orange Cameroun.

Les abonnés d'Orange Cameroun effectuant les premières souscriptions aux forfaits Best Deal, Sembe Woila ou aux offres de l'univers BIM, entre 8h et 17h, bénéficieront de dotations exceptionnelles en plus de leur forfait initial : Smartphones, maillots officiels des Lions Indomptables ou kits alimentaires (riz et huile).

Une liste de substitution sera établie, composée de quinze (15) participants par gagnant principal également sélectionnés. Les participants figurant sur la liste de substitution serviront à remplacer les gagnants principaux défaillants.

6. Remise des lots

Chaque Mercredi, la liste des gagnants de la semaine sera publiée, et les gagnants contactés par SMS ou appel téléphonique pour retrait de leurs lots.

Lieu de retrait : les lots (smartphones, maillot, sac de riz, bidon d'huile), sont à retirer dans les agences Orange du territoire national ou lors de remises terrain pour les villes ne disposant pas d'agence.

La remise du lot sera conditionnée par la présentation d'une pièce d'identité officielle (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) en cours de validité. Les lots non réclamés dans un délai de trois (03) jours suivant la notification au gagnant seront considérés comme perdus.

Les lots sont strictement personnels, non échangeables, non remboursables et non convertibles en espèces.

7. Engagement du gagnant et cession des droits d'exploitation

En acceptant son lot, chaque gagnant autorise expressément Orange Cameroun à utiliser : son nom, prénom, ville de résidence, photo prise lors de la remise, numéro de téléphone sur tout support de communication (site web, réseaux sociaux, affiches, etc.),

Cette exploitation est concédée à titre gratuit, pour une durée maximale de 24 mois, dans le cadre de la promotion de l'animation.

Les participants autorisent également l'utilisation d'images ou vidéos prises lors de la remise des lots, sans que cela ne donne droit à une rémunération, indemnité ou avantage particulier.

8. Protection des Données à caractère personnel

Orange Cameroun reconnaît la nature sensible des Données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'animation, et s'engage à respecter les principes de confidentialité, de sécurité et de finalité du traitement.

Orange Cameroun s'engage à :

- Traiter les Données uniquement dans le cadre de l'animation ;
- Garantir la confidentialité des communications et le respect de la vie privée des gagnants ;
- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour prévenir tout traitement illégal, la perte ou la destruction accidentelle des Données ;
- Ne pas divulguer les Données à des tiers sans consentement préalable, sauf obligation légale, en informant l'autre Partie dans un délai de 48 heures en cas de réquisition ;
- Conserver les Données de manière sécurisée ;
- Coopérer pour obtenir les autorisations nécessaires et assurer un transfert sécurisé des données.

9. Exclusion de responsabilité – Cas de force majeure

Orange Cameroun ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau téléphonique ou internet empêchant la participation
- Panne technique, erreur humaine ou tout autre événement indépendant de sa volonté
- Retard ou perte de notification des gagnants

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles (pandémie, catastrophe naturelle, instabilité politique etc.), Orange Cameroun se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'animation sans que sa responsabilité ne soit engagée.

10. Règlement de différend et juridiction compétente

Tout litige ou contestation découlant de la présente animation ou en rapport avec celle-ci, fera l'objet d'un arrangement amiable. A défaut d'arrangement amiable dans un délai de quinze (15) jours à compter de la naissance du différend, il est reconnu compétence exclusive aux tribunaux d'instance de Douala-Bonanjou.

Patrick BENON
Directeur Général

 Orange Cameroun S.A.
B.P. 1864
Douala-Cameroun